

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 26 mars 2015 à 17h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes, Frédéric Berthiaume

M^e Jacques Robichaud, greffier
Benoit Ferland, directeur général

Absences : Manon Robitaille, Karine Gauthier,

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 17h30.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2015-03-26.072

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Avance de fonds à la Corporation du Manoir Grand-Moulin pour un remboursement d'un prêt hypothécaire relatif au Centre Jeunesse

CONSIDÉRANT que la Corporation du Manoir Grand-Moulin a contracté un prêt hypothécaire concernant la construction de l'immeuble occupé par le Centre Jeunesse des Laurentides ;

CONSIDÉRANT que ce prêt est venu à échéance en mars 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux que ce prêt soit remboursé en totalité ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2015-03-26.073

DE PROCÉDER à une avance de fonds à la Corporation du Manoir Grand-Moulin au montant de 225 500 \$ pour le remboursement d'un prêt hypothécaire relatif au Centre Jeunesse des Laurentides.

ADOPTÉE

3. **Signature de lettres d'entente avec le syndicat des cols blancs – SCFP-1620**

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
et unanimement résolu

2015-03-26.074

DE SIGNER avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 1620, les lettres d'entente n°1620 2015-03 et 1620-2015-04 ; le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, les lettres d'entente.

ADOPTÉE

4. **Engagement de personnel cadre – Chef de division Ressources humaines et communications**

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2015-03-26.075

D'ENGAGER madame Louise Mailloux à titre d'employée cadre, au poste de Chef de division Ressources humaines et communications, à compter du 20 avril 2015, assorti d'une probation de 6 mois. Le directeur général est autorisé à signer le contrat de travail.

ADOPTÉE

5. **Avance de fonds à la Corporation du Manoir Grand-Moulin pour les indemnités à verser aux locataires**

CONSIDÉRANT que le Manoir Grand-Moulin phase I sera démoli pour y être reconstruit ;

CONSIDÉRANT que la corporation offrira une compensation financière aux locataires qui doivent quitter leur logement ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
et unanimement résolu

2015-03-26.076

D'AUTORISER une avance de fonds à la Corporation du Manoir Grand-Moulin au montant de 90 000 \$ pour les indemnités à verser aux locataires de la phase 1 du Manoir Grand-Moulin.

ADOPTÉE

6. **Acquisition de téléavertisseur GSM bidirectionnel incluant les chargeurs et la programmation pour le service d'incendie**

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2015-03-26.077

DE CONCLURE un contrat avec *Centre de téléphone Mobile Ltée*, pour la fourniture, la livraison et la programmation de téléavertisseur GSM bidirectionnel avec solution TARGA AIR pour la somme de 21 027 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

7. **Période de questions (maximum 30 minutes)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 17h35.
Aucun citoyen ne questionne le conseil. La période de questions se termine à 17h35.

8. **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h35 par le maire.

ADOPTÉE

Signé *Denis Martin*
Denis Martin, maire

Signé *Jacques Robichaud*
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier